

N°AR_09_2026

ARRÊTÉ INTERCOMMUNAL

OBJET : Délégation de fonction et de signature au 7ème Vice-Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Le Président de la Communauté Brie des Rivières et Châteaux,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu la délibération n°DEL_056_2026 en date du 7 avril 2026 portant élection du président,

Vu la délibération n°DEL_058_2026 en date du 7 avril 2026 portant élection des vice-présidents,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 7 avril 2026 il est donné délégation de fonction et de signature à Madame Sandra BALLABENE 7^{ème} vice-présidente en charge de la petite enfance.

Article 2 :

Objectif principal : Définir et superviser la politique petite enfance, garantir l'équité d'accès aux modes d'accueil, et coordonner les structures (crèches, RPE) pour répondre aux besoins des familles et des professionnels.

A ce titre, elle assurera dans ce domaine de compétence les fonctions suivantes :

- Participer à la définition de la politique petite enfance de l'EPCI ;
- Présider la commission d'attribution des places pour la petite enfance sur la base de critères définis dans le règlement intérieur,
- Superviser le fonctionnement de la crèche familiale, des multi-accueils et du Relais Petite Enfance (RPE) ;
- Assurer la cohérence entre les différents modes d'accueil du jeune enfant,
- Mettre en place une organisation garantissant l'accessibilité et l'équité sur l'ensemble du territoire,
- Développer des synergies entre crèche familiale, multi-accueils et

RPE pour optimiser les ressources et les services,

- Veiller à la qualité de l'accueil, à la sécurité et au bien-être des enfants,
- Suivre la conformité réglementaire, sanitaire et éducative des établissements,
- Etudier l'opportunité de structure au regard des demandes formulées par les communes,
- Accompagner les professionnels de la petite enfance et les communes dans la réalisation des structures petite enfance,
- Piloter le recrutement, la formation et l'accompagnement des professionnels,
- Proposer des évolutions et adaptations des structures pour répondre aux besoins des familles et aux évolutions démographiques du territoire.
- Garantir dans le cadre du guichet unique l'information et l'accompagnement des familles dans le choix des modes d'accueil,
- Superviser l'organisation des services de conseil, orientation et soutien à la parentalité via le RPE,
- Proposer des actions visant à renforcer l'accès aux services pour les familles les plus fragiles.

Article 3 :

Pour l'accomplissement des missions qui leur sont confiées, les Vice-Présidents travaillent en collaboration avec les services intercommunaux.

Article 4 :

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Article 5 :

La signature du Vice-Président sera précédée de la mention « par délégation du Président ».

Article 6 :

Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 :

Le présent arrêté :

- Sera inscrit au registre des actes administratifs de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.
- Sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne au titre du contrôle de légalité.

- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Notifié le ... 07/04/2026

Nom : BALLADENE

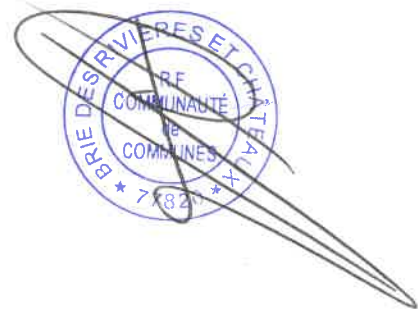
Prénom : Sandra

Signature de l'élue :



Fait au Châtelet-en-Brie,
Le 07.04.2026

Christian POTEAU
Président



Envoyé en préfecture le 18/08/2026

Reçu en préfecture le 18/08/2026

Publié le 18/08/2026

ID : 077-200070779-20260407-AR_09_2026-AI

